# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

Le trente septembre deux mil vingt et un à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MELI, Maire.

Date de convocation : 23/09/2021 Nombre de conseillers en exercice : 19

**ETAIENT PRESENTS:** 

Marlène BACQUET - Aude BOCQUET- Bruno CASEZ- Alain COYOT- Marie-Françoise DELLOUE-André-Marie FORRIERRE - Laurent HUTIN - Maïté LEFEBVRE- Chantal MAILLY -Jérôme MELI-Agnès PETYT -Michel PETYT- Floriane THIELAIN – Mathieu WARENGHEM- Christine WAYEMBERGE -Yves WAYEMBERGE

<u>Absents excusés</u>: Pascale BENGIN qui donne procuration à Isabelle GALLOIS (absente)

Damien LECOMPTE

<u>Absents:</u> Isabelle GALLOIS

**Quorum fixé à 10** \_\_\_**16**\_\_ **conseillers présents** (\_\_16\_\_ pour les votes car \_\_0\_ procuration)

Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance. Il est 19H50

Aude BOCQUET est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal. Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

# 1. **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS** (délibération 2021-060)

Le maire explique au conseil que suite à l'adoption du pacte financier de la CA2C, il est possible de solliciter et d'obtenir un fonds de concours de la communauté d'agglomération pour l'équipement d'un « espace famille » comprenant un skate-park et une aire de jeux.

Le Maire présente les devis au conseil :

Ste NEWBEE skate Park 17 940 € TTC 14 950 € HT
Ste ECOGOM aire de jeux 10 290 € TTC 8 575 € HT

Le conseil décide :

- D'accepter les devis des sociétés NEWBEE et ECOGOM pour un coût total HT de 23 525€
- De solliciter un fonds de concours pour 50% de la somme HT auprès de la CA2C.
- De solliciter une subvention AIL auprès de Mme Sylvie CLERC, conseillère départementale, pour 2000 euros.
- Dit que les crédits sont prévus au budget en section d'investissement (coût total TTC 28230€) et que le coût résiduel pour la commune, après subventions et récupération de TVA serait de 9 968€.
- D'autoriser le maire à intervenir autant que de besoin dans ce dossier.

# 2. VOTE DE SUBVENTIONS (délibération 2021-061)

Le maire demande au conseil de bien vouloir voter les subventions aux associations pour lesquelles la décision avait été reportée faute de documents.

Après exposé d' Alain COYOT, conseiller délégué aux finances, qui a effectué un travail de contrôle auprès des associations concernées, le conseil municipal vote les subventions comme suit (les crédits étant prévus au budget 2021 au compte 6574):

Associations	2020	2021	Votants	Pour	Contre	Abs	Elus ne participant pas au vote
FAMILLES RURALES							
POLE PILOTAGE	7 041 €	7041 €	16	16	0	0	
POLE ENFANCE accueil loisirs	10 800 €	Décision reportée	16	16	0	0	
POLE ENFANCE	7 141 €	Décision reportée	16	16	0	0	
POLE JEUNESSE LAEP BREAK DANCE	1 500 €	Décision reportée	16	16	0	0	

SECTEUR ADULTES FAMILLES	500 €	Décision reportée	16	16	0	0	
GARDERIE PERI SCOLAIRE	7 600 €	Décision reportée	16	16	0	0	
JARDIN D'ENFANTS	21 750 €	21750 €	16	16	0	0	
SURVEILLANCE CANTINE	4 190 €	Décision reportée	16	16	0	0	
WAL DANCE DYNAMIK	1 175 €	1 000 €	16	16	0	0	

# 3. **REPAS DES AINES 2021** (délibération 2021-062)

Monsieur FORRIERRE rend compte au conseil des travaux de sa commission sur le repas des ainés. Le repas aura lieu le Dimanche 21 novembre 2021 à la salle de l'Etoile, à la condition qu'un minimum de 80 personnes soit inscrit.

De plus, actuellement, il est très difficile de trouver un orchestre pour animer le repas.

De ce fait, le conseil décide à l'unanimité de donner toute délégation au maire pour signer un contrat avec un groupe ou un orchestre dans la limite de 800 euros (somme prévue au budget au compte 6232).

#### **QUESTIONS DIVERSES**

# **A- FETE DE NOEL 2021** (délibération 2021-063)

Chantal MAILLY présente au conseil un devis pour le spectacle de Noël pour les enfants des écoles intitulé « La folle vadrouille de Noël »

M. Bertrand HIEN propose un devis de 1309€ pour deux spectacles (primaires et maternelles). Les crédits sont prévus au compte 6232 du budget 2021.

Le conseil, après délibération, décide à l'unanimité de signer le contrat avec cet artiste.

# B- SAUVEGARDE DES TRIBUNAUX PRUDHOMMAUX (délibération 2021-064)

Monsieur Guy BRICOUT, Député du Nord, interpelle le conseil sur la réforme en cours concernant les tribunaux prudhommaux. Des suppressions de postes de conseillers devraient impacter l'efficacité de notre juridiction (10 suppressions prévues). Monsieur BRICOUT regrette cette décision et demande aux conseils municipaux de se positionner sur ce point.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis conforme à celui du Député.

### C- RECENSEMENT POPULATION 2022 (délibération 2021-065)

Le maire informe le conseil qu'un recensement de la population aura lieu début 2022. Pour ce faire, le territoire a été divisé en 5 districts qui seront étudiés par 5 agents recenseurs. Le recrutement de ceux-ci interviendra d'ici quelques semaines. Le conseil en prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé et les conseillers n'ayant plus de question, le Maire lève la séance, il est 21h30.

Suivent les signatures

Le Maire,

les Conseillers Municipaux,